

"Je m'occupe d'un proche âgé et je demande plus d'aides"

Article édité et mis en une par la rédaction



D'après l'organisme Retraite Plus, 84,5% des familles n'ont pas connaissance de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

REUTERS/Santiago Ferrero

Nombreux sont les Français à s'occuper d'un proche âgé. C'est le cas de notre contributrice qui considère que les lois concernant l'adaptation de la société au vieillissement sont trop limitées.

[Aidante anonyme](#), je m'occupe tant bien que mal de mon proche âgé. Face aux multiples difficultés rencontrées au jour le jour -épuisement, détresse morale, manque d'aide professionnelle, [manque de soutien psychologique](#)-, je m'intéresse de près à la nouvelle [loi d'adaptation de la société au](#)

vieillesse (dite loi ASV), qui est censée trouver des solutions pour les aidants afin que leur vie soit un peu plus facile.

Maintes fois remanié, ce projet de loi a, semble t-il, abouti à plusieurs mesures dont la revalorisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, la création d'un droit au répit des aidants et un renforcement des politiques d'adaptation des logements. Tout cela est bien beau mais pourtant, personnellement, je trouve que cette loi ne va pas assez loin.

Des aides psychologiques et techniques pour les aidants

J'aurais souhaité voir apparaître plusieurs choses dans cette loi, à savoir: l'augmentation du nombre du personnel en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la facilitation de l'accès à ces établissements grâce à des aides supplémentaires et une tarification mieux régulée, le renforcement des mesures préventives évitant la maltraitance des âgés et, surtout, plus d'aides psychologiques et techniques pour soulager les aidants.

LIRE AUSSI >> "Le plus difficile est de faire oublier la solitude aux personnes âgées"

Récemment, les résultats d'une enquête menée par l'organisme Retraite Plus, m'ont laissé perplexe... En effet, il ressort clairement de ce sondage, effectué auprès d'un échantillon significatif d'aidants familiaux ainsi qu'auprès de plus de 14 000 représentants du secteur médico-social, que si le gouvernement se félicite déjà de la mise en application de cette loi, la grande majorité des familles (84,5%) n'en a même pas connaissance. Du côté des professionnels, plus de la moitié de ceux issus du secteur médico-social trouvent ces mesures trop symboliques.

Une loi limitée

Les familles comme les professionnels se disent déçus et estiment cette loi insuffisante au regard des besoins grandissants de cette nouvelle population de personnes très âgées (2 millions de Français ont plus de 85 ans).

LIRE AUSSI >> "Arrêtons de stigmatiser les maisons de retraite!"

Sont également soulignées plusieurs limites à cette loi: le congé de proche aidant qui n'est pas rémunéré, le droit au répit dont seul un petit nombre d'aidants pourra bénéficier en fonction des budgets affectés à chaque département, la revalorisation de l'APA qui ne concerne que les personnes maintenues à domicile et la majoration ponctuelle de l'APA en cas d'hospitalisation de l'aidant qui n'est versée qu'après avoir prévenu le conseil départemental environ deux mois avant l'hospitalisation... Ce qui, bien sûr ne laisse aucune place à l'imprévu.

Alors je reste perplexe! En effet, il me semble que malgré une vraie volonté des politiques d'améliorer de la prise en charge de la dépendance, la loi demeure insuffisante et gagnerait à être remaniée. Et, apparemment, je suis loin d'être la seule à le penser!